



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2020**

Conseillers Municipaux 15 - Présents 14

Date de convocation : 08 décembre 2020

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

PRÉSENTS : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Charles CATHALA, Nicolas SOURD, Ingrid NUIJTEN, Catherine CAMBRIELS, Rémy CAMBRIELS, Philippe GRENIER, Rémi HERPIN, Hervé RIVAT, Stéphanie MAZAROTTI, Marie PECH, Jean Paul BRU, Eric LAPIERRE.

ABSENTE REPRESENTÉE : Ingrid VOLLEREAU procuration à Viviane DURAND

SECRÉTAIRE : Catherine CAMBRIELS

Madame le Maire rappelle que la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) est intercommunale depuis le 1^o janvier 2020. Une convention a été passée à cette date avec le Grand Narbonne pour que la commune entretienne son réseau jusqu'au 31 décembre 2020. Ce délai permettait de mettre en place le règlement intérieur de ce service. La crise sanitaire ayant retardé le bon fonctionnement de l'agglomération il est proposé de prolonger la convention existante jusqu'au 31 mars 2021.

Le Conseil Municipal approuve le prolongement de la convention existante et mandate madame le Maire pour signer l'avenant.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire rappelle que la bibliothèque municipale adhère au réseau de lecture publique du Grand Narbonne. Depuis 2019, deux cartes d'abonnement, une individuelle et une professionnelle « collectivités » ont été créées. De plus dans le cadre de la crise sanitaire un dispositif de navette documentaire a été mis en place pour sécuriser l'emprunteur.

Elle indique que suite à ces changements il y a lieu de signer une nouvelle convention d'adhésion au réseau de lecture unique du Grand Narbonne.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention d'adhésion au réseau de lecture publique du Grand Narbonne et mandate madame le Maire pour la signer.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire présente l'état des créances à admettre en non-valeur fourni par Monsieur le Trésorier de Narbonne Agglo. Celui-ci présente 1 642, 62 € de créances éteintes par une décision du tribunal suite à une clôture pour insuffisance d'actif. Ces créances portent sur des factures d'eau pour la période de 1997 à 2007.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du tribunal et à la demande de Monsieur le Trésorier de Narbonne Agglo mandate madame le Maire pour admettre la somme de 1 642, 62 € en créances irrécouvrables.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une parcelle formant une partie du Chemin du Pech d'Engisclé est propriété d'un particulier. Elle explique que de nombreux courriers ont été échangés avec le propriétaire et des rencontres ont été organisées pour trouver une solution à une cession à l'amiable. Une proposition d'achat reste aujourd'hui lettre morte. Dans l'intérêt commun et dans un but de sécurité pour les usagers ce chemin a toujours été entretenu par la commune. Cette portion a été portée en emplacement réservé sur le PLU. Face à la volonté du propriétaire de ne pas céder à l'amiable ce terrain Madame le Maire propose de lancer une procédure de déclaration d'Utilité Publique pour intégrer au domaine public communal la parcelle B 680.

Le Conseil Municipal mandate madame le Maire pour saisir Madame la Préfète de l'Aude pour le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour intégrer la parcelle B 680 dans le domaine public communal.

VOTE : à l'unanimité

* * *

La séance est levée à 20 H 15

Sainte Valière, le 21 décembre 2020

Le Maire

Viviane DURAND

